



Communauté de Communes du
BELLEGARDOIS

Le **LIEN**

Le journal d'information
de la Communauté de Communes du Bellegardois

N°2 - 2009

Auvilliers en Gâtinais - Beauchamps sur Huillard - Bellegarde - Fréville du Gâtinais - Ladon
Mézières en Gâtinais - Moulon - Nesploy - Ouzouer sous Bellegarde - Quiers sur Bezonde - Villemoutiers



Dossier Spécial
“Petite Enfance”

« Le MOT du PRÉSIDENT »

Ce second numéro du Lien se veut tourné vers vous, habitants du Bellegardois, pour vous présenter les actions de la Communauté de Communes pour le territoire et ses habitants.

Vos élus se sont attachés cette année à mettre en œuvre le projet de territoire, reflet des ambitions qu'ils nourrissent pour le territoire au cours des prochaines années.

Dans un contexte économique difficile, la Communauté de Communes a maintenu son engagement à valoriser le territoire et y créer des opportunités pour les entreprises.

Dans le domaine économique, les délais entre les actions et le retour sur investissement de l'action collective sont souvent très longs, ce que l'on tend parfois à oublier. Ainsi les études pré opérationnelles à l'extension de la zone industrielle de Bellegarde passent-elles inaperçues sur le terrain, cependant ce sont elles qui traduisent les engagements de la Communauté de Communes à produire un aménagement de qualité.

Facteur essentiel du développement économique, la qualité du cadre de vie des habitants est également un enjeu au cœur de nos préoccupations.

En témoignent dans ce bulletin les actions de préservation et de sensibilisation à l'environnement, tels le suivi des installations d'assainissement non collectif, ou encore la charte architecturale et paysagère ; dans le même esprit l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) qui s'achève a permis à de nombreux propriétaires d'améliorer leur logement. Nous projetons une nouvelle opération tournée vers l'utilisation des énergies renouvelables et les économies d'énergie.

Nous consacrons dans ce numéro un dossier spécial au relais assistantes maternelles, qui propose des animations désormais sur cinq communes du territoire : Auvilliers, Beauchamps, Bellegarde, Ladon et Nesploy.

De nombreux projets donc pour la Communauté de Communes, avec toujours cette volonté de promouvoir un développement équilibré pour l'ensemble du territoire du Bellegardois, au plus près de ses habitants : c'est la vocation de vos élus et de votre Communauté de Communes.

Je vous souhaite une agréable lecture du Lien.

Jean-Jacques MALET,
Président



sommaire

L'éditorial du Président	page 2
L'organigramme de la Communauté	page 3
Les finances de la Communauté	page 4
Les thématiques :		
Services à la personne		
Dossier spécial «Petite enfance»		page 6
Environnement	page 9
Habitat et Cadre de vie	page 11
Gestion de l'espace	page 12
Économie	page 13
Tourisme	page 14
Services de la Communauté	page 15
Pour une autre vision : Fréville du Gatinais	page 16

Rédaction du Journal d'information "Le Lien"
Numéro 2 - 2009 :

Commission Communication

Directeur et responsable de la publication :
M. Jean-Jacques MALET

Auteur des photographies :
Mme Liliane GAUTHIER

Tirage à 3750 exemplaires

Réalisation et Impression : SARL IDB - 02 38 90 20 77

« Les *INSTANCES* de la *COMMUNAUTÉ* »

Le Bureau complet : Les 12 Maires



Annie PIVOTEAU
Auvilliers-en-Gâtinais



Claude GERMAIN
Beauchamps sur Huillard



Jean-Jacques MALET
Bellegarde



Marie-Claude BÉZILLE
Chapelon



Jean-Pierre PELLETIER
Fréville du Gâtinais



Albert FÉVRIER
Ladon



Alain THILLOU
Mézières-en-Gâtinais



André PETIT
Moulon



Nadine ROUSSEAU
Nesploy



Claude FOUASSIER
Ouzouer-sous-Bellegarde



Éric PETAT
Quiers-sur-Bezone



Gérard PETIT
Villemoutiers

Le Bureau restreint : Le Président et les 4 Vice-présidents

Ils ont notamment en charge de présider les commissions :

Jean-Jacques MALET :	Président :	Commission « Développement économique »
Albert FÉVRIER :	1 ^{er} Vice-président	Commission « Aménagement du Territoire »
Éric PETAT :	2 ^{ème} Vice-président	Commissions « Environnement » et « Communication »
Claude FOUASSIER :	3 ^{ème} Vice-président	Commission « Voirie »
Marie-Claude BEZILLE :	4 ^{ème} Vice-présidente	Commission « Services à la personne »

Les délégués communautaires titulaires :

Annie PIVOTEAU, Alain AQUART, Claude GERMAIN, Jean-Pierre DUSAILLANT, Jean-Jacques MALET, Bernard TARDIF, Isabelle LEDOUX, Marie-Claude BEZILLE, Jean-Paul GUILLAUME, Jean-Pierre PELLETIER, André POISSON, Albert FÉVRIER, Mireille CHAILLY, Évelyne GERMAIN, Alain THILLOU, Jean-Pierre PICARD, André PETIT, Marie-Christine FABRO, Nadine ROUSSEAU, Marie-Christine FONTAINE, Claude FOUASSIER, Francis THILLOU, Éric PETAT, Patrice PILTÉ, Michel COUROUX, Gérard PETIT, Gérard MIRILOVIC

Les délégués communautaires suppléants :

Nathalie RENOUX, Sandrine GAUTHIER, André JOUDIOU, William GUILLAUMIN, Chantal MARTIN CLEMENT, Christian CHESNOY, Michel BEZY, Alain CLEMENT, Paul DELACOUR, François LEVASSEUR, François POTTEAU, Christiane BURGEVIN

« Les **FINANCES** de la **COMMUNAUTÉ** de **COMMUNES** du **BELLEGARDOIS** »

Quelques chiffres et explications sur les budgets :

Les dépenses et recettes de la Communauté de Communes sont comptabilisées dans plusieurs documents comptables :

- Le budget principal, qui regroupe l'ensemble des dépenses et recettes de fonctionnement de la structure, ainsi que toutes les opérations ne faisant pas l'objet d'un budget distinct

- Deux budgets annexes, qui permettent d'individualiser et de suivre des actions spécifiques de la Communauté de Communes :

- Le budget Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)
- Le budget zone industrielle de Bellegarde.

En fin d'année, le compte administratif retrace les dépenses et recettes effectivement réalisées au cours de l'exercice.

La provenance des recettes de la Communauté de Communes du Bellegardois

La Communauté dispose de quatre sources de revenus principales en 2008 :

- ♦ L'imposition locale le produit de la taxe professionnelle unique s'élève à 1 049 824 euros, le taux étant de 13,18% (inchangé depuis 2005).

- ♦ La participation de l'État Une dotation globale de fonctionnement qui s'élève à 559 433 euros pour 2008

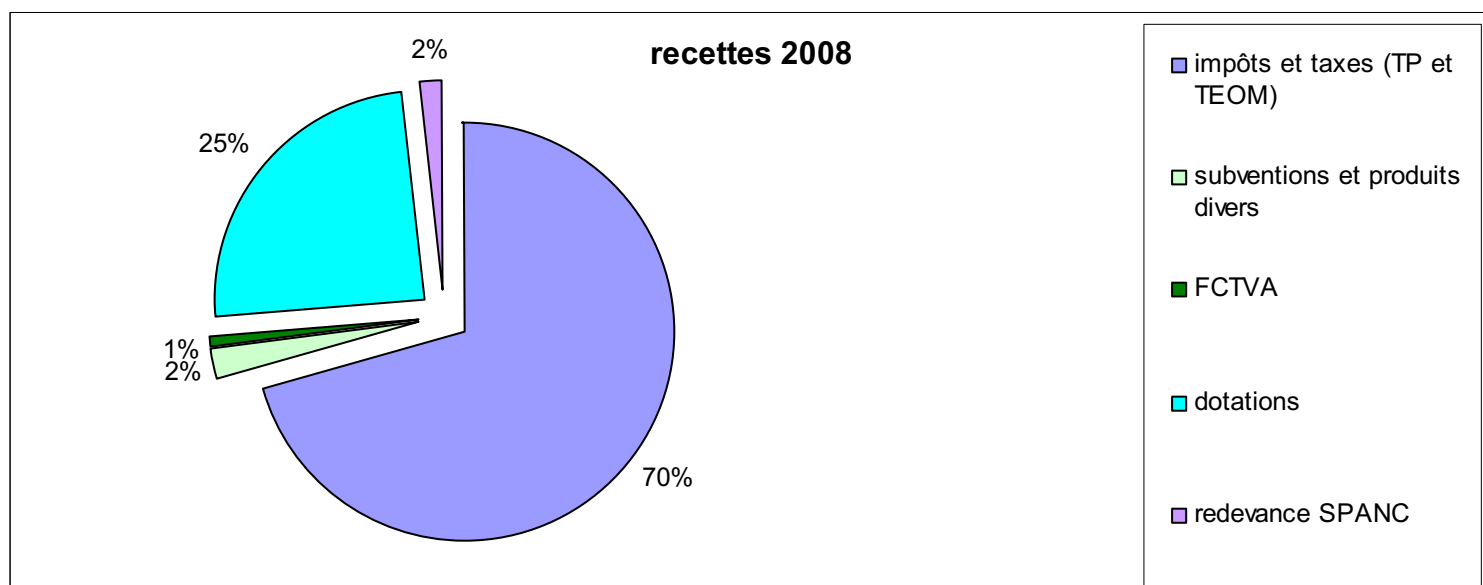
- ♦ Des ressources diverses:
 - La redevance d'assainissement non collectif de 37 720 euros pour 2008

- Le fonds de compensation de la TVA : 16 272 euros

- Des subventions de la Région et du Département pour les investissements : 15 060 euros.

- Les subventions de la Caisse d'Allocations Familiales et de la MSA pour le Relais Assistantes Maternelles

- ♦ La Communauté de Communes dispose d'un faible niveau d'endettement, seul un remboursement est en cours pour un emprunt réalisé en 2005 pour 165 000 euros. Aucun nouvel emprunt n'a été contracté en 2008.



Les dépenses de la Communauté de Communes du Bellegardois réalisées en 2008 :

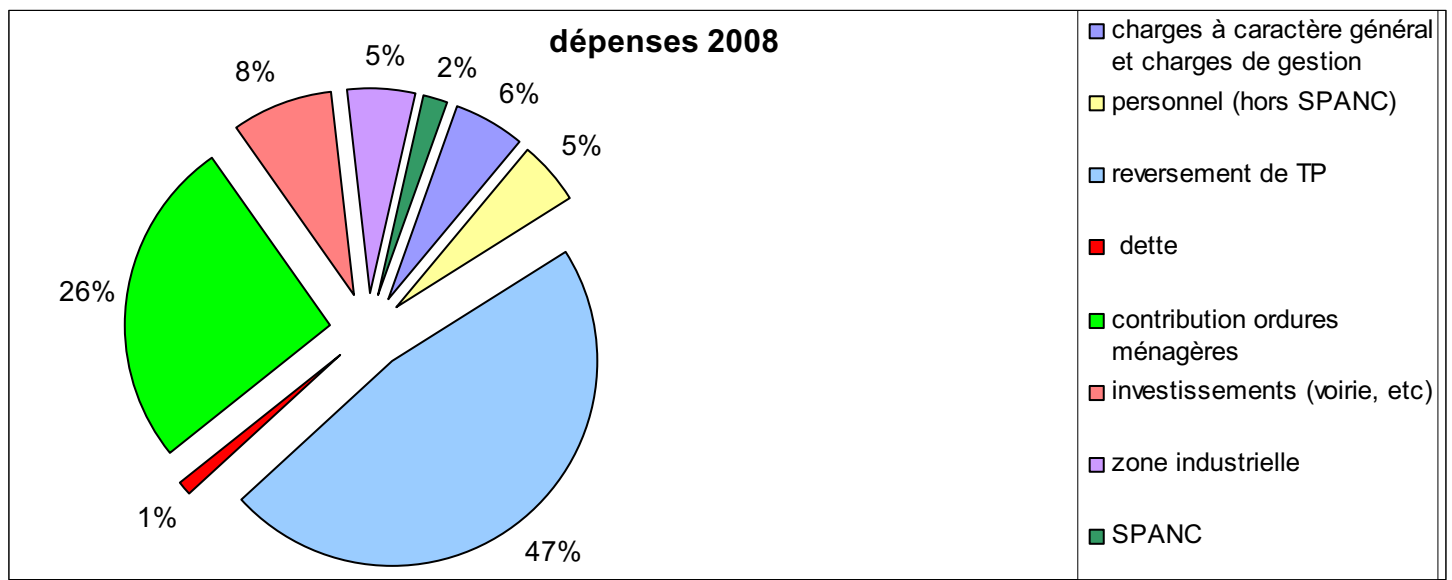
Les dépenses de la Communauté se répartissent entre :

- ♦ Des dépenses de fonctionnement qui servent à

financer des activités de service comme le relais assistantes maternelles, l'animation auprès du collège, l'entretien de la voirie, la contribution à la gestion des ordures ménagères, et le fonctionnement de la Communauté,

- ♦ Un important reversement de taxe professionnelle (TP) aux communes,

- ♦ Des dépenses d'investissement pour les travaux de voirie, la zone industrielle de Bellegarde, l'OPAH, etc...



Zoom sur ... :

*** Le transfert de compétence:**

La Communauté de Communes est fondée sur la coopération entre les communes membres. Elle exerce les compétences que les communes ont choisi de lui confier par transfert.

Lorsqu'une compétence transférée était préalablement exercée par la commune, le transfert donne lieu également à un transfert financier vers la Communauté de Communes : (par exemple, la voirie d'intérêt communautaire).

Lorsque la compétence transférée correspond à un nouveau service, celui-ci est financé sur les ressources propres de la Communauté de Communes (par exemple, le RAM).

*** Le contexte de la réforme**

Deux réformes se préparent:

- Celle de la taxe professionnelle et
- Celle des collectivités territoriales.

Le gouvernement a transmis dans le courant de l'été un projet de réforme de la fiscalité locale aux différentes associations d'élus locaux.

Aujourd'hui, la taxe professionnelle finance le couple « Commune / Communauté de

Communes », les conseils généraux et régionaux.

Jugée depuis longtemps injuste, car elle pénalise le secteur industriel et affecte en revanche très peu le secteur des services, la taxe professionnelle assure néanmoins un lien dynamique entre les entreprises et les territoires.

La taxe professionnelle serait remplacée par un nouvel impôt économique local composé:

- ♦ D'une cotisation assise sur les valeurs foncières, destinée au bloc « Communes / Intercommunalité »
- ♦ D'une cotisation assise sur la valeur ajoutée, destinée aux départements et aux régions.

Ces ressources seraient complétées par des transferts de fiscalité et de taxes.

Enfin, ce nouveau dispositif modifiant profondément la carte des richesses fiscales, un système de péréquation dégressive serait mis en place.

Cet avant-projet fait à ce jour encore l'objet de réflexion entre le gouvernement et les associations d'élus, il n'est donc pas définitif. Cependant, le principe de réforme paraît acté.

Cette réforme s'accompagnerait d'une refonte des collectivités territoriales qui va vraisemblablement modifier le paysage de l'organisation locale. En effet l'avant-projet de loi prévoit entre autres mesures concernant l'intercommunalité:

- ♦ L'achèvement de la carte intercommunale pour 2014 et l'élaboration des schémas départementaux de la coopération intercommunale pour le 31/12/2011 au plus tard.
- ♦ Des mesures de mutualisation de services et de biens avec les communes membres
- ♦ Le transfert des pouvoirs de police spéciale
- ♦ La possibilité d'instaurer une Dotation Globale de Fonctionnement Territoriale et d'unifier les quatre taxes directes locales
- ♦ La mise en place d'un scrutin fléché dans les communes de plus de 500 habitants
- ♦ La faculté de créer des « communes nouvelles » à échelle intercommunale
- ♦ Des principes de clarification des compétences entre niveaux de collectivités et l'encadrement de la pratique des cofinancements.

Ces propositions visent à clarifier l'exercice des compétences et à renforcer la coopération intercommunale de projet. »

Rappel de la compétence statutaire : Création et fonctionnement d'un relais assistantes maternelles.

Le Relais Assistantes Maternelles, au service des tout-petits

Service d'informations, de rencontres et d'échanges, le Relais Assistantes Maternelles (RAM) propose des animations et des solutions de garde pour les enfants âgés de 0 à 6 ans.

Le relais est un service destiné aux enfants, à leurs parents et à leurs assistantes maternelles.

Trois matinées d'animations hebdomadaires sont consacrées aux enfants, accompagnés d'un adulte. Ces activités participent au développement de l'éveil et à la socialisation.

Jeux en groupe, jeux d'éveil, comptines, coloriages, découpage, peinture, motricité, modelage (pâte à modeler, pâte à sel, etc.), bricolage, tels sont les ateliers qui leur sont proposés.



Services aux parents :

L'animatrice aide à la recherche d'un mode de garde adapté. Elle informe sur les différents types d'accueil, elle apporte un soutien pour les formalités administratives (contrat de travail, bulletin de paie, etc.).

Services aux assistantes maternelles :

L'animatrice conseille et renseigne sur le statut, les droits, la rémunération. Elle informe sur les démarches à effectuer pour devenir assistante maternelle agréée.

2008 : Une première année prometteuse

Ouvert en octobre 2007, le relais a pris ses marques et 2008 a été une première année réussie. Bilan positif !



Indicateur local:

Pour l'année 2008, le nombre d'enfants gardés par les assistantes maternelles est de 170, dont 67 % à temps plein.

Temps collectif :

La participation annuelle pendant les animations, en chiffres :

- * Enfants : 756
- * Assistantes maternelles : 292
- * Familles : 162

Temps administratif :

345 contacts ont été établis auprès des assistantes maternelles, des familles, des candidat(e)s à la profession, des institutionnels.



EVENEMENTS 2008 / 2009 :

Mars 2008 : Fabrication de maracas pour le carnaval !

Avril 2008 : Atelier « Poissons d'avril ! » et « bricolage de Pâques »

Mai 2008 : Carte « fête des mères »

Juin 2008 : Marque pages « Fête des pères »

Août 2008 : Peinture sur verre

Décembre 2008 : Goûter de Noël

Janvier 2009 : Réalisation de la couronne pour la galette

Mars 2009 : Fabrication de masques pour le carnaval

Avril 2009 : Atelier « Bricolage de Pâques »

Mai 2009 : Ouverture des animations à Auvilliers, Beauchamps et Nespoloy

Juillet 2009 : Construction d'un aquarium

2009 : Le relais se développe ...

Suite aux résultats encourageants des activités du relais, les élus ont décidé d'étendre les périodes d'animation...

Trois sites supplémentaires ont ouvert leurs portes sur les communes d'Auvilliers en Gâtinais, de Beauchamps sur Huillard et de Nesploy.

Les horaires de ces nouvelles animations sont le lundi matin de 9h30 à 11h30.

Les assistantes maternelles et les parents y sont accueillis une fois par mois. Une inscription

préalable est requise pour ces animations. Un planning trimestriel est disponible en mairie.



L'ouverture de ces activités a eu lieu aux dates et lieux suivants :

- * le 11 mai 2009 à Auvilliers,
- * le 18 mai 2009 à Beauchamps,
- * le 25 mai 2009 à Nesploy.

Elles remportent déjà un vif succès.



Afin d'évaluer le service rendu et de chercher les moyens de l'améliorer, une enquête a été réalisée auprès des assistantes maternelles.

« Entretien avec ... »

Marie-Claude BEZILLE, Vice-présidente chargée des Services à la personne.

Quel bilan tirez-vous du fonctionnement du RAM depuis sa création ?

« Depuis bientôt deux ans qu'il existe, le RAM a vu croître sa fréquentation, tant sur les temps collectifs que sur les temps de permanence. Son utilité est ainsi démontrée! L'ouverture récente de temps collectifs d'animation sur trois nouvelles communes a aussi permis à plus d'enfants et assistantes maternelles de participer. »

Comment est financé ce service ?

« Ce service est gratuit pour les familles et les assistantes maternelles.

Il est financé par la Communauté de Communes, qui a recruté une animatrice à mi-temps pour le RAM. La Caisse d'Allocation Familiale participe au financement du fonctionnement du service, ainsi que le Conseil Général du Loiret et la MSA. »



Quelles sont les perspectives d'évolution du service ?

« La commission des services à la personne va mener plus loin sa réflexion sur l'élargissement de l'offre de service à la petite enfance. Ce type de service est très engageant pour la collectivité. IL est donc important de bien le dimensionner en fonction des besoins réels des familles du territoire. »

INFOS PRATIQUES :

Animations de 9h30 à 11h30 :

- Un lundi par mois à Auvilliers, Beauchamps (salle polyvalente), Nesploy (petite salle),
- Chaque mardi à Ladon, salle de la garderie,
- Chaque jeudi à Bellegarde, salle de l'amitié,

Les permanences téléphoniques et les rendez-vous :

Le mardi de 14h à 19h et le jeudi de 13h30 à 17h.

Coordonnées de l'animatrice :

Catherine RAYNAUD
Centre médico social
Place Jules Ferry
45270 BELLEGARDE

Tél : 02.38.90.48.21

Mail :

ram.cdc.bellegardois@orange.fr



Catherine RAYNAUD, Animatrice du relais

Femme d'initiative, passionnée par le monde de l'enfance et forte d'une solide expérience, Catherine RAYNAUD anime le Relais Assistantes Maternelles depuis sa création.

Mère attentionnée de trois enfants, et infirmière diplômée d'Etat, elle sait trouver les mots pour rassurer petits et grands. C'est en créant des liens avec les parents et les assistantes maternelles, qu'elle contribue à l'épanouissement des enfants.

C'est pour eux, que Catherine concocte depuis près de deux ans ses animations.

« ENFANCE et JEUNESSE »

Rappel de la compétence statutaire : Soutien aux collégiens en matière éducative, culturelle et sportive et en matière de logistique des transports.

Soutien aux collégiens : de l'animation sportive ... au club de lecture

La Communauté de Communes en faveur des activités pédagogiques et des voyages scolaires.

Au titre de l'année scolaire 2008/2009, la Communauté de Communes a participé, par le biais de subventions, au financement et au développement :

De l'association sportive avec une aide aux déplacements dans le cadre de 7 compétitions sportives.

Du foyer socio éducatif avec l'achat de 80 livres pour le renouvellement de la bibliothèque du club lecture.



Du collège avec une aide au transport à l'occasion de différentes sorties pédagogiques et voyages scolaires (Visite du Louvre pour les 6ème; Participation au carrefour des métiers à Montargis pour les 3ème;

Visites de lycées professionnels, pour les 3ème et Aide au voyage en Italie pour les 5ème).

L'action de la Communauté de Communes du Bellegardois ne s'arrête pas au financement d'activités.

Un éducateur investi !

Pascal LEDOUX, éducateur territorial des activités physiques et sportives s'occupe des élèves du collège de Bellegarde depuis 1994. Il est diplômé d'un brevet d'État de second degré - option football.

Au sein de la Communauté de Communes, il entraîne les élèves de 6ème et de 5ème.

Le principe :

A l'arrivée au collège, les 6ème ont la possibilité de « passer un contrat sport sur deux ans ». Deux options leur sont proposées : football ou athlétisme.

Pascal LEDOUX consacre 4 heures par semaine à l'entraînement de football, dans une ambiance conviviale :

- * les lundis de 14h15 à 16h15 pour les élèves de 5ème,
- * les jeudis de 14h15 à 16h15 pour les élèves de 6ème

L'animation sportive a lieu au stade de foot près de la piscine de Bellegarde.



Lors de notre rencontre, Pascal a dit : « *Cette activité permet de concilier à la fois le foot et le travail scolaire et de participer à l'épanouissement de l'enfant. C'est un mariage heureux entre le sport et le travail scolaire* ».

Sa passion pour le football et son engagement envers les enfants font de lui un atout dans la vie scolaire des élèves.

Nous le remercions pour son investissement.

« INFOS BRÈVES »

■ TRANSPORT SCOLAIRE

Le Conseil Général est compétent en matière de transport scolaire. Il a délégué la logistique à la Communauté de Communes du Bellegardois, qui organise les transports localement.

■ SANTÉ

Dans le cadre de leur compétence, les élus mènent une réflexion pour la création d'une maison de santé pluridisciplinaire.

■ MARPA de NESPLOY

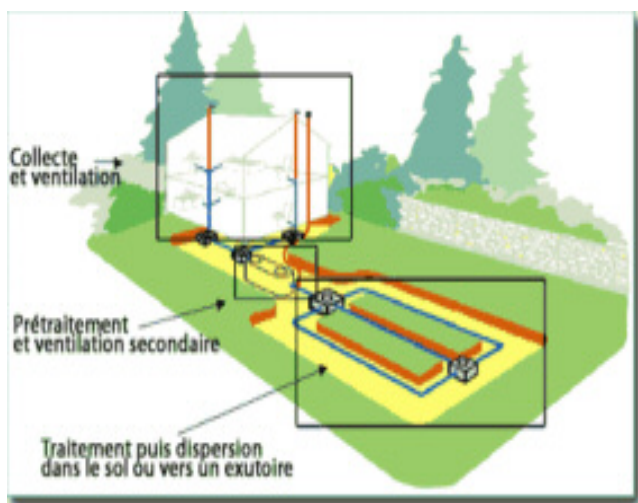
Une Maison d'Accueil Rurale pour Personnes Âgées a ouvert ses portes à Nesploy. La Communauté de Communes lui a accordé une subvention de 5 000 euros pour le financement de ses aménagements extérieurs.

Rappel de la compétence statutaire : Création d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) avec le contrôle des installations existantes, le contrôle de la conception et de la réalisation des installations neuves ou réhabilitées, et le contrôle périodique de l'entretien et du bon fonctionnement de toutes les installations.

2006 - 2009 : Une première période s'achève ...

Depuis le 1^{er} janvier 2006, le SPANC assure les missions de contrôle des installations d'assainissement non collectif chez les particuliers. Ces missions concernent les installations neuves et existantes.

Voici le premier bilan chiffré récapitulant les contrôles sur la période de janvier 2006 à août 2009 :



Les Étapes d'une filière d'assainissement non collectif

Commune	Nombre d'installations contrôlées		Nombre total de contrôles
	Existantes	Neuves	
Auvillers en Gâtinais	69	7	76
Beauchamps sur Huillard	141	11	152
Chapelon	61	2	63
Fréville du Gâtinais	60	2	63
Ladon	69	6	75
Mézières en Gâtinais	152	6	158
Moulon	23	7	30
Nesploy	60	3	63
Ouzouer sous Bellegarde	73	5	78
Quiers sur Bezonde	149	11	160
Villemoutiers	90	4	94
Nombre total de contrôles	947	64	1011

Obligation réglementaire

Conformément à sa compétence, le SPANC a effectué entre 2006 et 2009 une campagne de visites de contrôle, dans les 12 communes.

Ce bilan a permis d'établir un état des lieux concernant les installations.

A l'occasion de ces visites, le technicien du SPANC a joué un rôle de conseil auprès de la population.

Une nouvelle période s'annonce au cours de laquelle une série de contrôles de fonctionnement des installations sera mise en place.

Finances

Le SPANC est financé par une redevance, facturée aux usagers sur service rendu. Le Conseil de Communauté a fixé à 120 euros la redevance pour le diagnostic initial des installations existantes et pour le contrôle de bon fonctionnement et de l'entretien des installations. Elle est de 140 € pour le contrôle des installations neuves.

Le Budget du SPANC est annexé au budget principal de la Communauté de Communes.

Compétence Entretien

Lors du Conseil Communautaire du 9 juin 2009, les élus ont décidé

de développer le service en se dotant de la compétence « Entretien ».

En pratique, il s'agit de passer un Marché public entre un prestataire de vidange et la Collectivité.

De cette façon, il est possible de faire bénéficier aux usagers d'un tarif réduit pour la réalisation d'une prestation de vidange.

L'adhésion des usagers à ce service n'a cependant aucun caractère obligatoire.

Les modalités d'organisation de ces opérations de vidanges seront communiquées aux usagers dès que le service sera mis en place.

« COLLECTE et TRAITEMENT des DÉCHETS MÉNAGERS »

Rappel de la compétence statutaire : Élimination et valorisation des déchets des ménages et des déchets assimilés.

SICTOM et SMIRTOM

La Communauté de Communes a délégué sa compétence concernant la collecte et le traitement des ordures ménagères à deux syndicats :

Le Syndicat Mixte de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères (SMIRTOM) de Montargis pour la commune de Chapelon.

Et le Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM) de Châteauneuf-sur-Loire pour 11 communes membres.

Pour information, le SICTOM est adhérent au Syndicat Mixte Central de Traitement des déchets des régions de Gien et Châteauneuf-sur-Loire (SYCTOM).

Pour plus de renseignements : www.sictom-chateauneuf.fr

Il possède et gère également un réseau de 10 déchetteries ouvertes à

l'ensemble des usagers de son territoire.

La déchetterie de Quiers sur Bezonde, située route de Montliard, est l'une d'entre elles.

La TEOM

C'est la Taxe d'Enlèvement des



Ordures Ménagères. Elle est perçue par le biais des impôts directs afin de financer les dépenses liées à la collecte et au traitement des ordures ménagères. Cette taxe est basée sur le foncier bâti et sa valeur locative. Les taux appliqués par la Communauté de Communes du Bellegardois sont calculés en fonction des contributions demandées par le SICTOM et le SMIRTOM.

Réflexion sur un nouveau service de collecte

Plusieurs Communautés de Communes membres du SICTOM sont en contact avec le prestataire « Écotextile ». L'objectif est d'organiser la collecte de textile. Le prestataire fournirait gratuitement des containers de récupération de textile (1 pour 1000 habitants). Les textiles collectés sont ensuite recyclés et valorisés afin de contribuer à la protection de l'environnement (forêts, fleuves et rivières) et aux économies d'énergie et de matières premières. Les élus mènent une réflexion quant à ce service.



« ÉNERGIES RENOUVELABLES »

Pas d'éoliennes ...

Sollicités par plusieurs prestataires, les élus ont mené une réflexion sur l'opportunité de créer une zone de développement éolien.

Après deux visites de parc, les élus de la Commission Environnement ont évalué les avantages et inconvénients d'une implantation d'éoliennes sur le territoire:



Avantages:

- ◆ Production d'énergies renouvelables

Inconvénients:

- ◆ Grand impact sur le paysage, pour une production modérée (6 à 7 éoliennes maximum)
- ◆ Dépréciation immobilière
- ◆ Gain pour la collectivité incertain
- ◆ Incertitude sur le caractère recyclable des matériaux

Au vu de ces éléments, le Conseil Communautaire n'a pas souhaité s'engager dans ce projet.

... mais d'autres énergies !

Les élus poursuivent leur réflexion sur des procédés ayant moins d'impact sur l'environnement, tels que l'énergie solaire photovoltaïque qui permet de produire de l'électricité.



« OPÉRATION PROGRAMMÉE d'AMÉLIORATION de l'HABITAT (OPAH) »

Rappel de la compétence statutaire : Assurer le développement et l'amélioration de l'habitat et du logement par la réalisation d'une OPAH sur l'ensemble du territoire communautaire.

2005-2009 : bilan encourageant !

L'OPAH est une action menée par la Communauté de Communes du Bellegardois et ses partenaires (l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat, le Conseil Général et le Conseil Régional).

L'objectif est d'aider les propriétaires privés, occupants ou bailleurs à améliorer leur patrimoine grâce à des aides financières et au soutien de l'équipe d'Urbanis (prestataire de la Communauté).

L'OPAH permet le versement d'aides exceptionnelles pour la réhabilitation, la rénovation, l'amélioration du confort ou l'adaptation aux personnes handicapées ou à mobilité réduite des logements, tout en favorisant les économies d'énergies.



Avant et après travaux

- * Adaptation de 27 logements pour les personnes handicapées ou à mobilité réduite => maintien à domicile,
- * 34 logements locatifs rénovés
- * Soit au total plus de 62 750 € qui ont été engagés par la Communauté de Communes et 910 052 € par les autres partenaires.

(Ces données s'appliquent de novembre 2005 à juin 2009).

Les suites à donner à l'OPAH et réflexion sur le PLH

La commission d'aménagement du territoire se saisit cet automne de l'organisation d'une nouvelle opération logement, orientée vers les économies d'énergie.

Le logement est un point essentiel du développement du territoire, c'est pourquoi la réalisation d'un programme local de l'habitat sera prochainement étudiée.



Avant et après travaux

L'OPAH en chiffres

- * 1 opération pour 12 communes ;
- * 4 années d'aides ;
- * 8 logements vacants mis en location => augmentation de l'offre sur le marché immobilier,

« POPULATION LÉGALE 2006 »

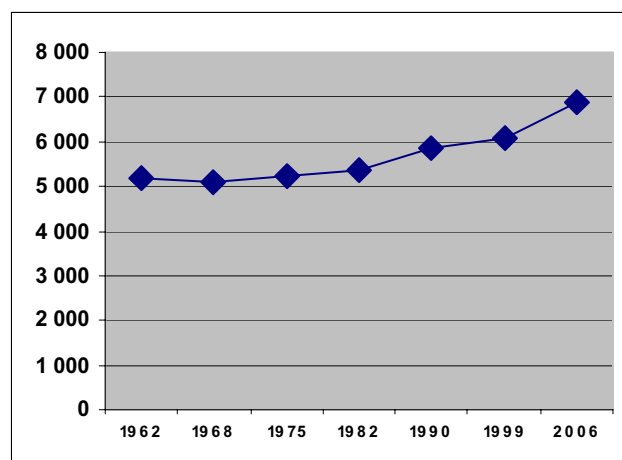
Une évolution croissante

L'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE) a présenté les nouveaux résultats du recensement de la population légale au titre de l'année 2006.

La Communauté de Communes du Bellegardois compte officiellement 6 862 habitants en 2006. Cette donnée servira de référence jusqu'au prochain recensement.

La population est croissante depuis 30 ans. L'augmentation la plus remarquable a eu lieu entre 1999 et 2006 avec + 12,89 %.

Évolution de la population entre 1962 et 2006



Année de recensement	1962	1968	1975	1982	1990	1999	2006
Nombre d'habitants	5 197	5 076	5 246	5 375	5 860	6 079	6 862
% d'évolution		- 2,33%	+ 3,35%	+ 2,46%	+ 9,02%	+ 3,82%	+ 12,89%

Pour un espace communautaire raisonné

L'importance de l'évolution de la population ou encore l'ouverture de l'autoroute A19 amènent les élus à réfléchir sur la planification de l'urbanisme et la gestion de foncier. Plusieurs outils leur permettent d'agir : La Charte Architecturale et Paysagère, voire aussi le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

La Charte Architecturale et Paysagère en quelques mots

C'est une démarche qui permet de mieux connaître les paysages, de faire des choix quant à son devenir et de définir les moyens de la mise en œuvre de ces choix.

La Charte Paysagère est un outil d'aide à la décision et de conseil pour les collectivités, les particuliers, les institutionnels.

C'est une façon de penser différemment l'occupation de l'espace et de concevoir son aménagement de manière harmonieuse.

Concrètement, la charte s'appuie sur une volonté territoriale portée par les élus. Elle permet donc de choisir les évolutions paysagères, et donc sociales, économiques et environnementales, pour ne plus les subir.

Dans le cadre d'une réflexion sur une Charte Architecturale et Paysagère, la Communauté de Communes envisage une collaboration avec le CAUE.

Le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement) est une association peu connue du grand public. Elle fournit pourtant gratuitement de nombreux services, conseils et informations dans ces domaines parfois complexes que sont l'architecture, les règles d'urbanisme, les choix en matière de qualité environnementale...

Pour qui, pour quoi ?

Pour les particuliers, le CAUE conseille et informe sur tout projet de construction, de rénovation, d'extension. Vous pouvez rencontrer les professionnels, architectes, paysagistes, urbanistes du CAUE gratuitement. Ils vous renseignent sur les possibilités

réglementaires et techniques et vous conseillent sur la faisabilité d'un projet, son coût...

Le CAUE est également une aide précieuse pour les collectivités, notamment les communes rurales: depuis les lois de décentralisation, les communes ont beaucoup de compétences en matière d'urbanisme et d'environnement. Ce sont des domaines complexes et toujours en évolution.

Le site Internet de l'association www.caue45.fr propose un descriptif précis des activités de la structure mais également des fiches pratiques à télécharger pour les particuliers : poser des capteurs solaires, tailler ses arbres, recueillir et utiliser l'eau de pluie, ou encore réhabiliter une maison traditionnelle, autant de bons tuyaux que peut vous donner le CAUE. Vous pouvez les joindre au 02.38.54.13.98.

« SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE »

Rappel de la compétence statutaire : Étude et création d'un système d'information géographique.

C'est un outil informatique qui permet de superposer tous types d'informations en les localisant géographiquement.

Depuis courant 2008, chaque Mairie dispose d'un accès réservé sur les informations concernant son cadastre, via Internet (parcelles et données littérales, réseaux divers, etc.)

Les mises à jour sont effectuées régulièrement et au moins une fois par an.

Informations à venir : Actions de l'OPAH, données économiques, etc...

« VOIRIES INTERCOMMUNALES »

Rappel de la compétence statutaire : Création ou aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire.

Les voiries intercommunales représentent un réseau routier d'environ 50 km. Sur ces voiries, la collectivité assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de réfection, de signalisation et de fauchage. Depuis 2006 la Communauté de Communes a réhabilité totalement ou partiellement les voies suivantes :

- ◆ n°4 (Auvilliers / L a d o n / Villemoutiers),
- ◆ n° 10 (Fréville en Gâtinais)
- ◆ n° 15 (Mezières en Gâtinais)
- ◆ n° 5 (Beauchamps sur Huillard)



Qu'est ce qu'une zone d'activité ?

C'est un espace aménagé (avec voies et réseaux de desserte) dans un périmètre déterminé, en vue d'être commercialisé à des entreprises pour leur implantation et l'exercice de leurs activités économiques.

Ces zones sont définies, aménagées et gérées par une collectivité territoriale, dans le but :

- de renforcer et de structurer le tissu local économique grâce à une offre foncière et immobilière adaptée,
- d'éviter la dispersion géographique des activités industrielles.

Une zone d'activité réunit généralement autour d'un même objectif de croissance et dans une logique de partenariat les collectivités et les entreprises. L'objectif commun est le développement de l'activité et de l'emploi dans un cadre maîtrisé.

Une zone d'activité couvre un certain nombre de domaines et se décline en différentes catégories telles que les zones artisanales (ZA), les zones commerciales (ZAC), les zones industrielles (ZI), etc.

Extension de la zone Industrielle de Bellegarde / Ouzouer sous Bellegarde

Les élus élaborent actuellement les dossiers de création et de réalisation d'une zone d'aménagement concerté.

Ce dispositif permettra de réaliser l'extension de la zone industrielle actuelle sur une quinzaine d'hectares, selon des modalités souples. Ainsi la taille des parcelles à céder aux entreprises pourra être ajustée à leurs besoins. A noter la volonté des élus de produire une zone de qualité environnementale, bien insérée dans son environnement naturel et bâti.

La zone d'activité de Ladon

Une démarche semblable à celle de la zone de Bellegarde est en cours.

La SAFER a été missionnée pour faciliter les acquisitions foncières dans le périmètre, selon le choix de la communauté de favoriser autant que possible les échanges de parcelles pour ne pas pénaliser l'activité agricole.

Une zone d'activité commerciale en projet

Une étude de faisabilité a confirmé le choix et l'opportunité :

- d'un site situé à l'entrée Est de l'agglomération Bellegarde / Quiers sur Bezonde / Ouzouer sous Bellegarde.
- d'un projet qui aura pour vocation, et en complément des commerces de proximité, de maintenir et de développer les activités commerciales sur le Bellegardois.



« ACTIVITÉS AGRICOLES »



REVITALROSE, un projet ambitieux !

Ce projet vise à moderniser, pérenniser et développer l'économie agro horticole sur le Bellegardois. La Communauté de Communes mène une réflexion avec les professionnels (rosiéristes et pépiniéristes) et avec le soutien du Conseil Régional, afin de :

- Créer une ou plusieurs plateformes modulaires de culture hors sol,
- Encourager leur utilisation par les entreprises existantes locales, et l'installation de nouveaux entrepreneurs,
- Dynamiser le développement commercial, tout en profitant de l'ouverture de l'autoroute A19,
- Associer le Lycée Agricole Beaune-Bellegarde, pour mettre en place des formations adaptées à des innovations techniques.

Une étude de faisabilité va être menée afin de déterminer l'opportunité d'une installation du projet dans la future zone d'activité commerciale.

La Communauté de Communes du Bellegardois, en partenariat avec les communes et les associations locales de randonneurs, a repéré les axes structurants pour le développement de la randonnée sur son territoire. Des boucles de promenades ont aussi été identifiées sur chaque commune.

Le Conseil Général du Loiret révisé actuellement son PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées). La Communauté de Communes espère y voir inscrire certains des itinéraires qu'elle a proposés. En fonction des arbitrages qui seront rendus par le Conseil Général, La Communauté de Communes réfléchira à la mise en place d'itinéraires balisés de petites randonnées.



« La Brosse » à Quiers



Chemin de Ladon à Auvilleirs



« L'Aunoy » à Quiers

Où **SOMMES-NOUS ?**



La Bezonde à Quiers



Le clocher de Villemoutiers



Place de l'église à Ladon



Étang de Nesploy

**Le siège de la Communauté de Communes du
Bellegardois**

Cour d'Antin
45270 BELLEGARDE
Tél. / fax : 02.38.90.26.63

La directrice générale des services :

Madame Sandrine WEBER

Tel/fax : 02.38.90.26.63 – cdc.bellegardois@laposte.net

Le service administratif :

- * Un agent chargé de la comptabilité, et des transports scolaires :
Madame Isabelle COEUR
Tel/fax : 02.38.90.24.78 - syndicats@bellegarde45.fr
- * Un agent chargé de la gestion des paies, de la communication, ACMO et secrétaire :
Mademoiselle Céline CAPPUCCITTI
Tel/fax : 02.38.90.47.54 - cdc.bellegardois-cc45@laposte.net

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) :

- * Un technicien chargé du SPANC :
Monsieur William DESLAIS
Portable : 06.88.31.31.08 - spanc.cdc.bellegardois@orange.fr

Le Relais d'Assistante Maternelle (RAM) :

- * Une animatrice chargée du RAM :
Madame Catherine RAYNAUD
Tel : 02.38.90.48.21 - ram.cdc.bellegardois@orange.fr

Pour L'OPAH contacter Urbanis : 02 38 54 03 15 du lundi au vendredi, de 9h00 à 18h00.

Le **SITE INTERNET**

La Communauté de Communes du Bellegardois crée son site Internet, disponible courant 2010. Il présentera l'intercommunalité et le territoire. Les communes disposeront d'un accès réservé et d'une page qui leur sera consacrée.

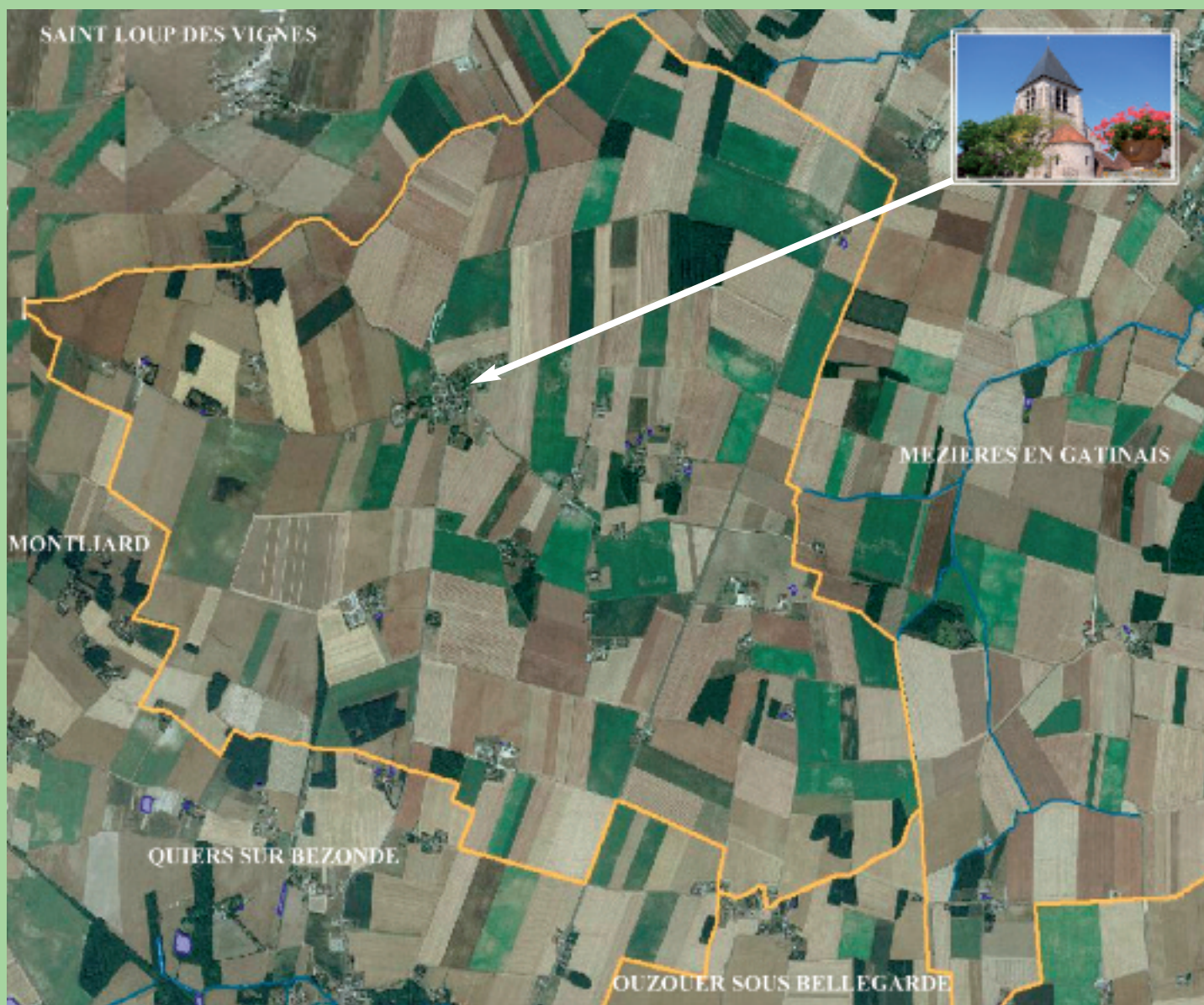
Le **COIN DES LECTEURS**

Vos suggestions nous intéressent . Vous pouvez nous contacter à la Communauté de Communes du Bellegardois pour nous faire part de vos remarques et suggestions, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00.

POUR UNE AUTRE VISION DE VOTRE COMMUNE

Au fil des prochaines éditions du « LIEN », un zoom sera fait sur une commune. Cette année, la dernière page de votre bulletin d'information sera consacrée à la commune de FREVILLE DU GATINAIS.

A chaque nouveau numéro, une nouvelle commune. Les 12 communes seront présentées dans l'ordre de la moins peuplée à la plus peuplée.



VUE AERIENNE (IGN-CG 45 - Juillet 06) DE LA COMMUNE DE FREVILLE DU GATINAIS - EXTRAITE DU S.I.G

Fréville compte 180 habitants (2006) sur un territoire de 977 hectares.

Son église dédiée à Saint-Martial date pour les parties les plus anciennes, du XII^{ème} siècle. On peut y admirer entre autres, une statue de la Vierge datant du début du XVI^{ème} siècle, un reliquaire en forme de sarcophage (châsse) en bois doré d'époque Louis XII, dans lequel sont conservées des reliques de Saint-Martial.

Située à 4 km au nord de Bellegarde, cette commune tire ses ressources de l'élevage (essentiellement l'aviculture), de la polyculture, de la production industrielle de céréales et de betteraves.

Chaque année Fréville organise la fête des moissons (le dimanche qui suit le 15 août), avec la participation de Trompes de Chasse.